

## **La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants**

Notre société est de plus en plus consciente de la portée et de la gravité de la violence conjugale. Dans le cadre d'une vaste enquête nationale sur la violence faite aux femmes menée en 1993 par Statistique Canada, 30 pour cent (environ trois sur dix) des Canadiennes ont signalé avoir été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle infligé par leur conjoint. Le tiers des femmes ayant subi des sévices avaient craint pour leur vie pendant leur relation avec leur agresseur.<sup>1</sup> Quarante-huit pour cent des femmes ayant été mariées auparavant ont déclaré avoir été victimes de mauvais traitements.

On reconnaît maintenant que les enfants des femmes brutalisées sont profondément affectés par ces agressions. Le développement psychologique et le comportement de l'enfant ainsi que la façon dont il s'adapte au milieu scolaire sont touchés. Les enfants qui ont été témoins d'actes de violence, et ceci est surtout vrai dans le cas des garçons, risquent davantage d'adopter un comportement violent à l'âge adulte. En effet, ce sont souvent ces garçons qui, une fois adultes, deviennent des maris violents et infligent des blessures graves à leur partenaire.

## **Combien d'enfants sont affectés par cette violence?**

On estime que 40 à 80 pour cent des enfants des femmes victimes d'agression sont témoins des sévices subis par leur mère<sup>1-3</sup>. On s'entend généralement pour dire que les enfants voient ou entendent la majorité des actes de violence qui ont lieu dans leur foyer, ou qu'ils en sont conscients d'une façon ou d'une autre. Selon les hypothèses les plus probables, il semblerait qu'au Canada, de trois à cinq enfants par classe aient été témoins des mauvais traitements infligés à leur mère.<sup>3</sup> Dans de nombreux cas, les enfants ont assisté à des incidents d'une grande violence. Par exemple, l'étude menée par Statistique Canada en 1993<sup>1</sup> révèle que les enfants ont signalé avoir été témoins de la brutalité dont leur mère a été victime dans plus de la moitié des cas où les femmes ont craint pour leur vie. Ces enfants-témoins assistent presque invariablement à la violence psychologique, y compris la violence verbale, le dénigrement et les menaces, que subit leur mère.

## **Quels sont les liens entre la violence conjugale et la violence faite aux enfants?**

- Les enfants qui voient leur père ou le partenaire de leur mère user de violence à l'endroit de celle-ci sont victimes de violence psychologique.
- On estime que 30 à 40 pour cent des enfants qui sont témoins de la violence infligée à leur mère subissent le même sort.<sup>2</sup>
- Les femmes sont souvent agressées pendant leur grossesse, ce qui entraîne quelquefois une fausse couche.<sup>1, 2</sup>

- Les mauvais traitements eux-mêmes ainsi que le traumatisme et le stress qu'ils causent peuvent réduire les capacités qu'ont les victimes de violence d'assumer leurs responsabilités de mères. Les enfants de ces femmes risquent ainsi d'être négligés ou brutalisés par celles-ci.
- Dans les familles où le père ou un partenaire masculin inflige des sévices d'ordre sexuel aux enfants, on constate que la mère est souvent victime de violence physique ou psychologique infligée par l'homme.<sup>5, 6</sup>

### **Quelles sont les conséquences psychologiques et comportementales de ce genre de violence?**

- Les enfants qui ont été témoins de la violence infligée à leur mère par leur père ou le partenaire de leur mère sont fréquemment atteints du syndrome de stress post-traumatique.<sup>7</sup> Les symptômes de ce syndrome comprennent notamment : le fait de revivre le traumatisme (sous forme de cauchemars, de pensées ou d'images importunes ou de flash-back); la peur, l'angoisse, la tension et le sentiment d'être toujours sur ses gardes; l'irritabilité et les débordements de colère et d'agressivité; les efforts en vue d'éviter tout ce qui pourrait rappeler les agressions.
- Lorsque la mère décide de quitter son partenaire en amenant les enfants, ceux-ci sont affectés par les perturbations qui touchent leur foyer, leur routine, leurs amis et souvent leur école. Ces enfants peuvent avoir peur que la violence reprenne de plus belle et sont souvent conscients des menaces et des tentatives en vue de reprendre contact faites par leur père, ou du harcèlement exercé par celui-ci. En même temps, les enfants peuvent se sentir soulagés à l'idée de se trouver dans un endroit plus sûr.
- Les enfants qui ont été témoins de la violence subie par leur mère ont beaucoup plus tendance à être déprimés, à se replier sur eux-mêmes, à avoir peu d'estime d'eux-mêmes et d'autres problèmes psychologiques.<sup>2, 8-12</sup>
- Les enfants-témoins risquent davantage d'avoir des problèmes de comportement, comme des conflits violents avec leurs pairs, le non-respect des directives données par des adultes, un instinct destructif et des affrontements avec la police.<sup>8-12</sup>
- Les enfants dont les parents se séparent peuvent avoir des sentiments ambivalents à l'égard de leur père. Ils peuvent s'ennuyer de lui et se soucier de son bien-être tout en ayant peur de lui.
- Une fois devenus adolescents, les enfants-témoins peuvent aussi avoir des sentiments mitigés à l'égard de leur mère. Ils peuvent ressentir de la sympathie et avoir envie de la soutenir, d'une part, et avoir du ressentiment à son endroit et lui

manquer de respect en raison de ce qu'ils pensent des choix faits par celle-ci, d'autre part.

- Les problèmes psychologiques et comportementaux de ces enfants sont aussi grands que ceux des enfants qui ont eux-mêmes été brutalisés.<sup>12</sup>

### **Quelles sont les conséquences sur les plans scolaire et social?**

- Les enfants qui sont témoins de la violence infligée à leur mère par leur père ont généralement des résultats scolaires inférieurs à ceux des autres élèves. Ils risquent par ailleurs d'avoir un taux d'absentéisme plus élevé parce qu'ils doivent rester à la maison pour s'occuper de leurs frères et sœurs lorsque leur mère est incapable de le faire. Parfois ils refusent d'aller à l'école parce qu'ils ne veulent pas être séparés de leur mère. Quel que soit leur âge, ils ont parfois des problèmes de concentration parce qu'ils sont préoccupés et angoissés. Ils ont tendance à faire l'école buissonnière plus souvent que les autres. À l'école, ils peuvent être renfermés ou se montrer agressifs.
- Les enfants qui vivent dans un milieu violent sont généralement moins sociables que les autres.<sup>11</sup>
- Les foyers où sévit la violence sont souvent isolés socialement. En outre, les enfants y apprennent à dissimuler aux autres le climat de violence dans lequel ils vivent.<sup>2</sup>

### **Quelles sont les conséquences précises en fonction de l'âge et du sexe?**

- Même à un très bas âge, les enfants sont gravement affectés par la violence. Ils peuvent avoir du mal à dormir, prendre du poids ou pleurer constamment, par exemple.
- Les enfants d'âge préscolaire peuvent se montrer angoissés ou agressifs et vouloir sans cesse être dans les jupes de leur mère.
- Les enfants un peu plus âgés sentent souvent qu'il leur incombe d'essayer d'intervenir pendant un incident violent.
- Les enfants-témoins de 6 à 10 ans ont généralement du mal à entretenir des relations avec leurs compagnons de classe et leurs pairs.
- Les adolescents font fréquemment l'école buissonnière, font des fugues ou abandonnent l'école. Plusieurs ont tendance à vivre des incidents de violence dans leurs fréquentations. Certains adolescents nient la réalité pour s'en sortir.

- Quelques études, mais pas toutes, démontrent que les filles qui sont témoins d'actes de violence ont davantage tendance à être renfermées et déprimées, tandis que les garçons dans la même situation tendent plutôt à faire preuve d'agressivité. Cependant, on note ces problèmes chez les garçons comme chez les filles.<sup>13</sup>
- Les garçons, surtout ceux qui ont au moins 11 ans, qui s'identifient fortement à leur père peuvent l'imiter en se montrant agressifs envers leur mère et les autres femmes de leur entourage.

### **Tous les enfants sont-ils affectés dans la même mesure?**

- Les enfants dont la mère se montre particulièrement forte et qui bénéficient d'un réseau social solide s'en tireront mieux.<sup>4</sup> Lorsque des secteurs de leur vie sont vraiment satisfaisants, que ce soit l'école, les relations sociales ou le sport, l'enfant a de meilleures chances de s'épanouir malgré le milieu violent dans lequel il vit.
- Les enfants qui sont à la fois témoins et victimes sont les plus affectés par la violence.<sup>9</sup>

### **Le fait d'être témoin d'actes de violence mène-t-il la violence?**

- Les enfants qui vivent dans un milieu où règne la violence apprennent très tôt qu'ils peuvent exercer un pouvoir et un contrôle sur les autres par la force.<sup>2</sup>
- Les enfants-témoins sont plus enclins à excuser les comportements violents et risquent davantage de se montrer agressifs à l'égard de leurs pairs et des adultes.<sup>2</sup>
- Les garçons qui ont vu leur mère brutalisée par leur père risquent plus que les autres de faire preuve de violence à l'endroit de leur partenaire, que ce soit pendant les fréquentations ou dans le mariage. De leur côté, les filles-témoins ont davantage tendance à accepter les mauvais traitements infligés par l'homme qu'elles fréquentent ou qu'elles épousent.<sup>13</sup>

### **Comment peut-on venir en aide aux enfants qui ont assisté à des incidents de violence conjugale?**

La protection adéquate des femmes battues et de leurs enfants exige une réponse communautaire concertée qui sous-entend la collaboration de tous les professionnels et de tout le personnel des organismes de services formés de manière à pouvoir comprendre tout ce que comporte la violence conjugale et ses conséquences sur les enfants. Il est également important de sensibiliser la population à toutes les facettes du problème.

Grâce au dépistage rapide et à l'aiguillage approprié des femmes battues, on peut éviter celles-ci et leurs enfants d'être victimes de nouvelles agressions.

## **Les questions touchant le système judiciaire et la police**

Lorsque le système judiciaire et la police protègent efficacement les femmes maltraitées et leurs enfants, le traumatisme des enfants s'en trouve diminué. Parmi les questions d'actualité dans ce domaine, citons : les ordonnances de protection efficaces et faciles à obtenir; un accès rapide au foyer conjugal en l'absence de l'agresseur; l'application des conditions en matière de probation et des dispositions législatives interdisant le harcèlement avec menaces. L'imposition des peines qui conviennent dans le cas de la violence conjugale a des répercussions directes sur la sécurité des enfants, leur sentiment de ne plus être en danger et leur adaptation à leur nouvelle vie.

## **La protection des enfants**

Reconnaître que le fait d'avoir été témoin d'actes de violence conjugale constitue une forme de violence morale et psychologique représente une première étape importante de la démarche visant à protéger les enfants. Il est aussi essentiel d'offrir un soutien à la mère sans rejeter la responsabilité de la violence sur elle. Au Canada, six provinces sur dix stipulent dans leurs législations que les enfants qui ont été témoins de la brutalité subie par une femme peuvent avoir besoin d'être protégés.<sup>14</sup> (Cependant, les services de protection de l'enfance sont déjà ensevelis sous les dossiers et risquent fort de ne pas avoir le temps de s'occuper de tels cas).

## **La garde de l'enfant et le droit de visite**

Après la séparation, de nombreux agresseurs se servent de la garde légale de l'enfant pour menacer leur ex-femme ou exercer un contrôle sur celle-ci.<sup>15</sup> La période suivant immédiatement la rupture est remplie de dangers pour la mère qui risque d'être victime de nouvelles agressions et même de perdre la vie. Une étude récente en Nouvelle-Écosse démontre que des 1 157 femmes ayant subi des sévices par l'ex-conjoint, 24 pour cent des victimes ont été brutalisées tandis que celui-ci exerçait le droit de visite qui lui avait été accordé par les tribunaux.<sup>16</sup> La violence conjugale devrait être un des principaux facteurs à examiner lorsque la garde d'un enfant est en cause, car les répercussions de cette décision sont énormes pour la mère et ses enfants.<sup>17</sup>

## **La santé mentale de l'enfant et les groupes de soutien pour les enfants**

Comme les enfants sont souvent témoins des sévices subis par leur mère et que cette situation a de graves répercussions, la violence conjugale est un important problème à considérer quand on se penche sur la santé mentale des enfants. Les groupes de soutien pour les enfants-témoins constituent un service très appréciable. Les enfants peuvent y apprendre des façons de se protéger eux-mêmes quand la violence fait rage. On leur dit aussi que personne n'a le droit de brutaliser qui que ce soit et qu'ils ne sont

pas responsables de la violence dont ils sont témoins. Ils peuvent aussi découvrir comment régler un conflit sans avoir recours à la violence.<sup>18-19</sup> Compte tenu de la manière dont l'enfant s'adapte à sa nouvelle vie, il se peut qu'il ait besoin de traitements individuels ou de traitements précis pour combattre la dépression, la peur, les problèmes de stress causés par le traumatisme ou pour mettre fin à un comportement agressif.

## **Les refuges et les groupes de défense pour les femmes battues**

Les services de soutien pour les femmes battues, qu'il s'agisse de refuges, de services juridiques, de maisons d'hébergement ou d'un soutien financier, ont tous d'importantes répercussions positives sur les enfants de ces femmes. Sans ces services, un bien plus grand nombre d'enfants continueraient à assister à des actes de violence.

## **Les écoles**

Chaque année, les écoles canadiennes sont en contact avec des centaines de milliers d'enfants-témoins. Le perfectionnement professionnel des enseignants et l'établissement de protocoles dans les écoles en vue d'aider ces enfants constituent deux éléments de solution très importants.

## **La prévention**

La collaboration des milieux scolaires et communautaires des programmes de sensibilisation représente notre meilleur espoir pour ce qui est de faire connaître à tous les membres de la collectivité les répercussions que le fait d'avoir été témoin de mauvais traitements peut avoir sur les familles et les enfants. Il existe des programmes efficaces qui peuvent être mis en œuvre à faible coût.